

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 21/01/2020
Date d'affichage : 21/01/2020

L'AN DEUX MIL VINGT le VINGT HUIT JANVIER à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE épouse LIGOUT, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, M. Fabrice DUREL, Madame Delphine RAMPON, Monsieur Gilles DURDILLY.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. Thierry BOST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 17 Décembre 2019, le conseil Municipal approuve le compte rendu du 17 Décembre 2019.

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal de sa prise de décision suivante :

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la convention de Groupement de commande entre S.E.M.C.O.D.A. et la Commune de SAINT FORGEUX pour la construction d'un ensemble immobilier « école, restaurant scolaire, logements » à SAINT FORGEUX ;
Vu la délibération n°28/2017 du conseil municipal en date du 27 avril 2017 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés liés à l'opération « école maternelle, garderie scolaire et restaurant scolaire à SAINT FORGEUX », ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Objet : Construction d'une école, d'un restaurant scolaire et de logements à SAINT FORGEUX

Avenant au marché du lot 050 – Charpente Couverture Zinguerie

DECIDE

Article 1 :

Objet de l'avenant : Fabrication et pose d'une clôture palissade.

D'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 050 intitulé Charpente Couverture Zinguerie pour un montant de 2 361,60 € HT (2 833,92 € TTC).

Article 2 : Autorisation du mandataire / coordonnateur du groupement de commande SEMCODA à signer l'avenant n°1

En vertu de la délibération du 27 avril 2017, autorisant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés liés à l'opération désignée en objet ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, Monsieur le Maire décide d'autoriser le mandataire et coordonnateur du groupement de commande, SEMCODA, à signer l'avenant n° 1 du lot 050 dans le respect des sommes indiquées à l'article 1.

2) convention avec la COR pour la mission RGPD (règlement général sur la protection des données)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Schéma de mutualisation adopté par la COR, adopté le 14 décembre 2015,

Vu l'avis du comité technique de la Communauté en date du 19 mars 2019,

Vu la délibération n° COR 2019-246 du conseil de la Communauté d'agglomération du 27 juin 2019 relative à la création du service commun RGPD et à l'approbation de la convention,

Considérant que la réglementation en matière de protection des données personnelles a fortement évolué et que les collectivités doivent se mettre en conformité le plus rapidement possible afin d'éviter au maximum les contentieux dans ce domaine,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal:

de délibérer pour l'adhésion au service mutualisé de la COR pour la mission RGPD.

de l'autoriser à signer la convention de mission, le nombre de jours d'intervention étant estimé entre 3,5 et 5,5 jours et le coût prévisionnel fixé entre 938 € et 1 474 €.

Le conseil municipal approuve cette décision.

3) Affaires Diverses

Monsieur le Maire présente l'historique de l'acquisition de la parcelle AB 361 ainsi que des autres parcelles concernant le tènement situé « rue des Tourterelles ». Une rétrocession gratuite d'une surface de terrain sera faite part de la SEMCODA pour la voirie ainsi que pour la placette située sur la parcelle AB 361 qui sera classé dans le domaine public de la Commune. Un débat s'en suit concernant ce tènement.

TOUR DE TABLE

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

Lecture du courrier de demande de l'école Jean de la Fontaine concernant les futurs travaux ainsi que pour l'acquisition de matériels pédagogiques.

Une demande de subvention de la part du collectif des usagers de la SNCF afin de pallier aux frais concernant les différentes démarches auprès des entités responsables (région, SNCF ...)

Une demande de subvention de la part des restos du cœur, en effet nous avons deux personnes sur la commune qui sont bénéficiaires de ce service.

Monsieur le Maire indique que nous allons réfléchir quant à ces différentes demandes de subvention.

Monsieur Daniel CHAUD :

Un nouvel agent embauché en tant que contractuel, pour une période de 6 mois est arrivé au service technique voirie et des bâtiments en binôme avec l'agent titulaire.

J'ai fait une demande de devis pour le curage des fossés sur une longueur de 3 km, soit un curage traditionnel sans évacuation des terres, ou avec évacuation des terres avec un curage avec un godet trapèze.

Nous avons informé M. PERRELLE que la remise située sur la parcelle AL 076 « Au Fenouillet » jouxtant la voirie communale est dans un mauvais état, et que des pierres et pans de toiture risquent à tout moment de tomber sur la chaussée.

Monsieur le Maire intervient et informe avoir reçu en Mairie Monsieur PERRELLE, celui-ci souhaite nous léguer une partie de la parcelle avec la remise, il faut savoir que les frais financier concernant ce legs seraient à la charge de la collectivité, qu'en pensez-vous ?

Après débat le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à Monsieur PERRELLE.

Monsieur BROSSAT et Monsieur DUBESSY m'ont informé du mauvais état du chemin allant au pylône de TDF au Plat du Mont, l'entreprise en charge des travaux a été contacté et nous a indiqué qu'il ferait le nécessaire pour la réfection du dit chemin.

Concernant les dégâts causés par l'entreprise PETIT des Olmes sur le chemin du Martin, les travaux de réfection de la chaussée seront pris en charge par ladite entreprise. Un rendez-vous sera pris en amont afin de réaliser un état des lieux.

Madame Christelle LAFFAY :

La réception pour le départ à la retraite de Madame Joëlle COMBE est le samedi 15 février à 11 h 00 salle des mariages.

Monsieur Dominique DEVOS :

Informe des travaux qui sont à prévoir au stade : vestiaire du FOOT ainsi que les WC et de la salle du Conseil au premier étage, quand la garderie aura déménagée.

Madame Christine CHAVEROT :

Informe que des nouvelles technologies existent, permettant un débit internet performant (satellite).

Monsieur Gilles DURDILLY :

Indique que dans l'église à plusieurs endroits, la peinture se détache, ainsi qu'une lame est cassée du clocheton à la chapelle de Grévilly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26
